

Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 16 juillet 1984 relatif au Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST) ;
Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2024-2025 ;

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **DEUST Bâtiment et Construction** en formation **initiale** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestres : 1 à 4

Président du jury : Pascal TONARELLI

Membres du jury :

- Sandra BEANY
- Hafida BOULEKBACHE
- Chrysis CATEZ
- Jean-Louis DELAPORTE
- Abdessalam HIJAB
- Smail KHAINNAR
- Jean-Philippe KRAWIEC
- Meï MENASSEL
- Hervé STACHOWIAK
- Pascal TONARELLI

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 7 octobre 2024

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA

